



Gestionnaire
du Réseau de Transport d'Électricité

Producteurs d'Électricité

Vos relations avec RTE

- > Services offerts par RTE
- > Prestations achetées par RTE

Novembre 2003

Vos relations avec RTE : services offerts et prestations achetées

> Vous souhaitez vous RACCORDER au Réseau Public de Transport

- RTE vous fait une Proposition Technique et Financière.
- RTE assure les travaux de raccordement.
- Nous signons :
 - une Convention de Raccordement et d'Engagement de Performance,
 - une Convention d'Exploitation et de Conduite.

> Vous PRODUISEZ

- Vous programmez votre niveau de production.
- Vous injectez votre énergie sur le Réseau Public de Transport.
- Vous vous intégrez dans un système électrique avec de fortes interactions entre les acteurs.

> Vous PLANIFIEZ votre production et vos arrêts pour maintenance

- Vous construisez votre planning d'indisponibilités programmées en relation avec RTE.
- La puissance de votre centrale est > 10 MW, nous signons un Contrat Relatif à la Gestion Prévisionnelle de la Production et du Réseau.
- La puissance de votre centrale est < 10 MW, les dispositions du Contrat d'Accès au Réseau Public de Transport suffisent à définir les principes de cette relation.

> La puissance de votre groupe est > 40 MW, vous PROGRAMMEZ quotidiennement votre niveau de production

- Vous adhérez aux Règles de Programmation.
- Vous communiquez à RTE votre programme de production le jour pour le lendemain.
- Vous avez la possibilité de modifier jusqu'à 6 fois votre programme en infra-journalier.

> Vous INJECTEZ votre production sur le Réseau Public de Transport

- Nous signons un contrat d'Accès au Réseau Public de Transport.
- RTE assure le comptage de votre énergie.
- Vous choisissez un Responsable d'Équilibre pour votre installation.
- Vous bénéficiez du regroupement tarifaire de vos points de raccordement.

> Vous vous INTÉGREZ dans un système électrique

- Où à tout instant l'énergie produite doit être égale à l'énergie consommée, d'où une forte interaction entre les producteurs et les consommateurs :
 - RTE peut vous solliciter pour le réglage de la fréquence et de la tension.
 - Vous pouvez participer au Mécanisme d'Ajustement.
- Qui nécessite une coordination entre producteurs et RTE pour assurer un fonctionnement sûr et favoriser la disponibilité du réseau : vous pouvez participer au traitement des congestions prévisionnelles du réseau.

> RTE peut vous solliciter pour le RÉGLAGE DE LA FRÉQUENCE ET DE LA TENSION

- Nous signons un Contrat d'Acquisition des Services Système.
- Vous intégrez les demandes de RTE dans votre programme de production.

> Vous participez au MÉCANISME D'AJUSTEMENT

- Vous adhérez aux Règles du Mécanisme d'Ajustement et vous fournissez la liste de vos moyens d'ajustement.
- Vous pouvez proposer des offres d'ajustement à la hausse ou à la baisse dont vous fixez les conditions financières et techniques.
- Vous avez la possibilité de modifier jusqu'à 5 fois vos offres en infra-journalier.
- Vous bénéficiez d'une information en temps réel et personnalisée sur les prix et les offres retenues.

> Vous pouvez participer au TRAITEMENT DES CONGESTIONS PRÉVISIONNELLES

- Si vous êtes producteur multisites, nous signons un Contrat-Cadre de Traitement des Accords en amont du J-1 définissant les modèles de prestations, puis à chaque utilisation, un Accord Financier Réseau-Production.
- Si vous êtes producteur monosite, nous signons simplement un Accord Financier lorsqu'une prestation vous est demandée.



Qui contacter pour quel contrat ?

		Éléments contractuels	Contact RTE	Contact Client
Services offerts par RTE	Raccordement	Convention de Raccordement et d'Engagement de Performance	Chargé de Relations Clientèle de l'Unité Régionale	Titulaire de l'autorisation d'exploiter
		Convention d'Exploitation et de Conduite	Chargé de Relations Clientèle de l'Unité Régionale	Titulaire de l'autorisation d'exploiter
	Planification des arrêts	Puissance > 10 MW : Contrat Relatif à la Gestion Prévisionnelle de la Production et du Réseau	Responsable Grands Comptes	Responsable de la Programmation*
		Puissance < 10 MW : Contrat d'Accès au Réseau de Transport	Chargé de Relations Clientèle de l'Unité Régionale	Interlocuteur site
	Programmation	Adhésion aux Règles de Programmation	Responsable Grands Comptes	Responsable de la Programmation* ou Interlocuteur site
	Injection d'électricité	Conditions Générales	Chargé de Relations Clientèle de l'Unité Régionale ou Responsable Grands Comptes	Titulaire de l'autorisation d'exploiter
		Conditions Particulières	Chargé de Relations Clientèle de l'Unité Régionale	Titulaire de l'autorisation d'exploiter
	Mécanisme d'Ajustement	Adhésion aux Règles du Mécanisme d'Ajustement	Responsable Grands Comptes	Responsable d'ajustement*
		Liste des Entités d'Ajustement	Chargé de Relations Clientèle de l'Unité Régionale et Responsable Grands Comptes	Responsable de la fourniture de l'ajustement
	Prestations achetées par RTE	Réglage de la fréquence et de la tension	Contrat d'Acquisition des Services Système	Responsable Grands Comptes
Traitement des congestions prévisionnelles		Contrat-Cadre de Traitement des Accords en Amont du J-1	Responsable Grands Comptes	Responsable de la Programmation*
		Accords Financiers Réseau-Production	Chargé de Relations Clientèle de l'Unité Régionale ou Responsable Grands Comptes	Responsable de la Programmation* ou Interlocuteur site

* Vous pouvez mandater un tiers pour assurer en votre nom l'ensemble des fonctions de Programmation, Gestion Prévisionnelle, Traitement des Congestions Prévisionnelles, Ajustement et Réglage de la Fréquence et de la Tension.

Document non contractuel

RTE
IMMEUBLE AMPÈRE
34, RUE HENRI-RÉGNAULT
92068 PARIS LA DÉFENSE CEDEX